

- Fiche Camp Louvetisme -

Le projet de camp, Quel en est l'intérêt ?

Par Erwan Clodoré APRL

Dès le mois de décembre, le CG et l'ACDL t'ont certainement demandé ton Projet de camp qui se trouve page 61 de « Ton clan en chasse ». Outre la nécessité d'y songer rapidement pour ne pas se retrouver débordé au printemps par différentes obligations, tels des examens imminents, il s'agit pour toi de te rendre compte des exigences, pas toujours bien connues en début d'année, qu'il te faudra remplir pour atteindre tes objectifs envisagés cet été.

Ce Projet t'évitera d'apprendre courant juin, alors que ton dossier est peaufiné, que tu ne pourras camper que deux nuits au maximum quand bien même tu auras préparé des activités pour cinq jours.

Cela permet également au CG de savoir où en est ta maîtrise dans sa préparation et de donner son aval au Projet qui constitue un élément de confiance réciproque. Ta maîtrise montre ainsi, qu'elle accepte les règles du mouvement qui sont pour la plupart les conséquences de dispositions légales et le CG peut donner son accord pour la mise en route des activités à prévoir.

L'ACDL vérifie que tout est conforme et te retransmet le Projet. Il rend compte à ses CD de ses observations et fait le point avec lui pour l'ensemble des unités du district car celui-ci est le responsable des activités et des camps en particulier.

Donc si ton Projet de camp n'a pas été communiqué il faut vite le renvoyer à ton ACDL, même si sa durée est inférieure à trois nuits, ne serait-ce que pour l'information du CD.

Pour cet été, toutes les unités sans exception devront remplir la «Déclaration de camp » signée du CG à transmettre à l'ACDL qui fera suivre au CD ou au Foulard Jaune chargé de l'Avis pédagogique qui fera suivre également au CD.

Bonne chasse !

Frère Gris